Wallonie service public SPW

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT, DE LA RURALITÉ
ET DES COURS D'EAU ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL
DIRECTION DE LA QUALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

STATISTIQUES D'UTILISATION DES ANIMAUX DANS LES EXPÉRIENCES EN WALLONIE EN 2025



NOVEMBRE 2026

TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction……3

II. Nombre d'établissements……..3

III. Utilisation d'animaux dans les expériences

***a. Section 1 : Nombre d'animaux utilisés pour la première* fois**……3

b. Section 2 : Détails de toutes les utilisations d'animaux dans les expériences

i. Utilisation d'animaux par espèce……5

ii. Utilisation d'animaux par degré de gravité……...6

iii. Utilisation d'animaux par statut génétique……...7

iv. Domaines d'utilisation

1. Généralités……8

2. Recherche fondamentale……11

3. Recherche translationnelle et appliquée……12

4. Test réglementaires et production de routine……14

c. Section 3 : Utilisation d'animaux pour la création et le maintien d'animaux génétiquement modifiés

i. Utilisation d'animaux pour la création d'une nouvelle lignée……...17

ii. Utilisation d'animaux pour le maintien d'une lignée……20

IV. Conclusion……20

I. Introduction

Conformément à l'article 54 de la directive européenne 2010/63/UE, la Région wallonne est tenue, chaque année, de rassembler les données statistiques de toute utilisation d'animaux d'expérience.

Depuis 2023, la présentation du rapport annuel des statistiques a changé et se cadre sur la présentation des rapports générés à partir de la base des données de la Commission européenne ALURES STATS que les États membres alimentent annuellement.

Ce rapport se compose de 3 sections détaillées ci-dessous au point III. La section 1 regroupe le nombre d'animaux (conventionnels et génétiquement modifiés) utilisés pour la première fois dans les expériences à l'exclusion des animaux utilisés pour la création ou le maintien d'animaux génétiquement modifiés ; la section 2 reprend le nombre de toutes les utilisations (initiale et réutilisation) d'animaux utilisés dans les expériences à l'exclusion des animaux utilisés pour la création ou le maintien d'animaux génétiquement modifiés et la section 3 comprend le nombre d'animaux utilisés pour la création et le maintien d'animaux génétiquement modifiés.

Une attention particulière doit être portée à l'analyse des données statistiques rapportées. En effet, les animaux utilisés en 2025 n'ont pas tous été euthanasiés en fin d'expérience. Bien que la majorité d'entre eux soient mis à mort en fin de procédure, certains sont adoptés ou replacés dans un système d'élevage. Par exemple, la majorité des saumons utilisés en 2025 ont été replacés dans leur habitat en fin d'expériences. Des programmes d'adoption sont également mis en place en fin de procédure, notamment pour les chiens. Parmi les 202 chiens utilisés dans les expériences en 2025, 21 ont été réutilisés. Il convient également de souligner qu'une simple prise de sang réalisée à des fins de recherche est considérée comme une procédure et doit, à ce titre, être comptabilisée dans les statistiques. De nombreux prélèvements sanguins sont ainsi effectués sur des chiens appartenant à des particuliers qui ne sont manipulés que durant le temps d'une consultation à des fins de recherche. Ces chiens figurent néanmoins dans les données statistiques. Les informations recueillies pour le rapportage des statistiques ne permettent pas de fournir, dans le présent rapport, des chiffres précis concernant le nombre d'animaux utilisés en 2025 et non euthanasiés à l'issue des procédures. Ces informations sont toutefois disponibles dans les résumés non techniques des projets, consultables dans la base de données de la Commission européenne ALURES NTS.

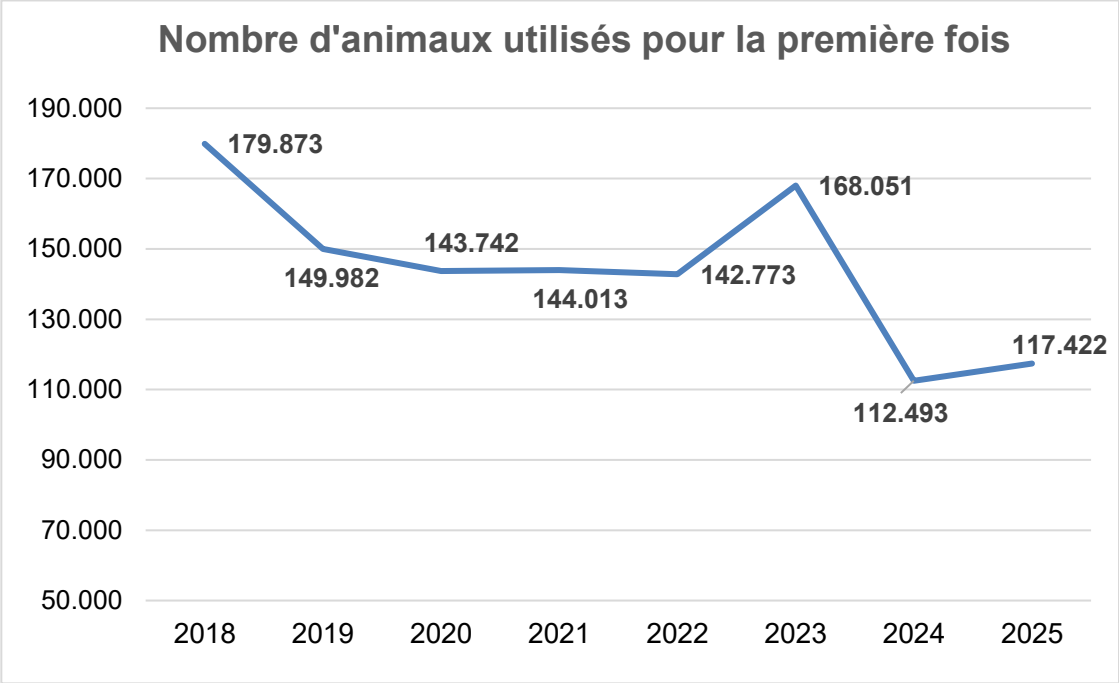
II. Nombre d'établissements

Chaque année, les établissements agréés qui utilisent des animaux dans les expériences doivent transmettre les données statistiques concernant le nombre d'animaux qu'ils ont utilisés dans des expériences. Même s'ils n'ont pas effectué d'expériences sur animaux, ces établissements doivent en informer le service compétent du SPW. En 2025, sur les **43 établissements utilisateurs,** 21% (9) n'ont pas effectué d'expériences sur animaux. La Région wallonne comptait 21 établissements éleveurs en 2025.

III. Utilisation d'animaux dans les expériences

a. Section 1 : Nombre d'animaux utilisés pour la première fois

En 2025, le nombre total d'animaux utilisés pour la première fois dans les expériences en Wallonie était de **117.422 animaux**, traduisant une légère hausse (4,38%) par rapport à l'année précédente (112.493). Le graphique ci-dessous reprend le nombre d'animaux utilisés dans des expériences pour la première fois en Wallonie entre 2018 et 2025.



Le tableau ci-dessous reprend les nombres d'animaux par espèce animale utilisés pour la première fois. En 2025, les souris demeurent toujours l'espèce animale la plus utilisée suivie par les lapins et les cobayes. Par rapport à 2024, on observe, en 2025, une augmentation importante du nombre de lapins (+ 7.654). Des augmentations moins marquées sont également observées pour les souris (+ 1.299) et les salmonidés (+ 1.749). Des diminutions significatives sont également observées pour les rats (- 1.211), les poissons zèbres (- 3.461) et les cobayes (- 1.200).

Aucun primate non humain, chat, furet et céphalopode n'a été utilisé en Région wallonne.

Nombre d'animaux par espèce

ESPECE	POURCENTAGE	NOMBRE
Souris	44,06%	51.738
Lapins	42,19%	49.537
Cobayes	5,02%	5.889
Autres poissons	2,57%	3.015
Salmonidés (saumon, truite, omble, ombre)	1,69%	1.989
Rats	1,49%	1.750
Poissons-zèbres	1,41%	1750
Porcs	0,70%	817
Poules domestiques	0,37%	433
Bovins	0,19%	223
Chiens	0,15%	181
Dindes	0,05%	58
Ovins	0,04%	51
Autres oiseaux	0,03%	40
Grenouilles Xenopus	0,02%	26
Caprins	0,02%	25

Parmi tous les animaux utilisés pour la première fois en 2025, trois principaux groupes se distinguent : les rongeurs (50,57%), les lapins (42,19%) et les poissons (5,67%). Le tableau ci-dessous reprend, par ordre décroissant d'importance, les différents groupes d'animaux utilisés.

Nombre d'animaux par groupe		
GROUPE	**POURCENTAGE**	**NOMBRE**
RONGEURS	50,57%	59.377
LAPINS	42,19%	49.537
POISSONS	5,67%	6.654
ANIMAUX AGRICOLES	0,95%	1.116
OISEAUX	0,45%	531
CARNIVORES	0,15%	181
AMPHIBIENS ET REPTILES	0,02%	26

b. Section 2 : Détails de toutes les utilisations d'animaux dans les expériences

Cette section reprend l'ensemble de toutes les utilisations d'animaux d'expérience, utilisés pour la première fois et réutilisés, à l'exclusion des animaux utilisés pour la création ou le maintien d'animaux génétiquement modifiés, dans les domaines suivants :

- la recherche fondamentale ;
- la recherche translationnelle et appliquée ;
- l'utilisation réglementaire et la production de routine ;
- la protection de l'environnement ;
- la préservation des espèces ;
- l'enseignement supérieur ;
- la formation ;
- les enquêtes médicolégales.

i. Utilisation d'animaux par espèce

En 2025, le nombre total d'utilisation d'animaux s'élevait à 117.549. Parmi les animaux utilisés, 127 étaient des animaux réutilisés (0,11%). Le tableau ci-dessous représente le nombre d'utilisation d'animaux par espèce.

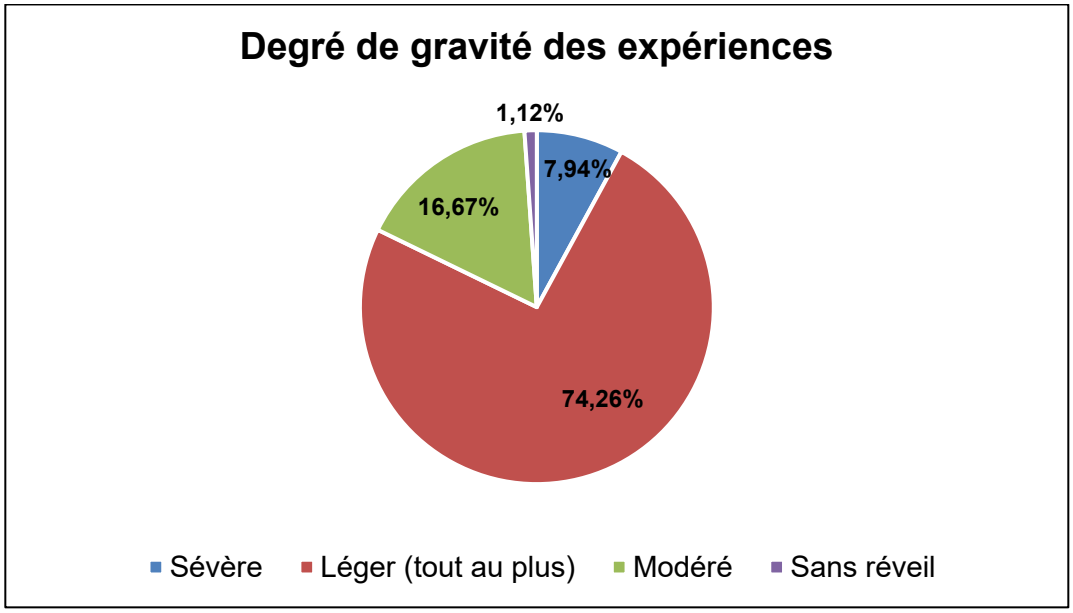
Utilisation d'animaux par espèce		
ESPECE	**POURCENTAGE**	**NOMBRE**
Souris	44,02%	51.747
Lapins	42,14%	49.537
Cobayes	5,01%	5.889
Autres poissons	2,58%	3.038
Salmonidés (saumon, truite, omble, ombre)	1,69%	1.989
Rats	1,50%	1.761
Poissons zèbres	1,40%	992
Porcs	0,70%	819
Poules domestiques	0,37%	433
Bovins	0,21%	249
Chiens	0,17%	202
Ovins	0,05%	59
Dindes	0,05%	58
Autres oiseaux	0,03%	40
Caprins	0,02%	28
Grenouilles Xenopus	0,02%	26
Autres mammifères	0,02%	21
Equidés	0,00%	3

ii. Utilisation d'animaux par degré de gravité

Chaque expérience réalisée sur un animal est classée selon un degré de gravité qui est déterminé en fonction de l'intensité de la douleur, de la souffrance, de l'angoisse ou du dommage durable qu'un animal risque de subir au cours de l'expérience. Il existe quatre catégories de degré de gravité :

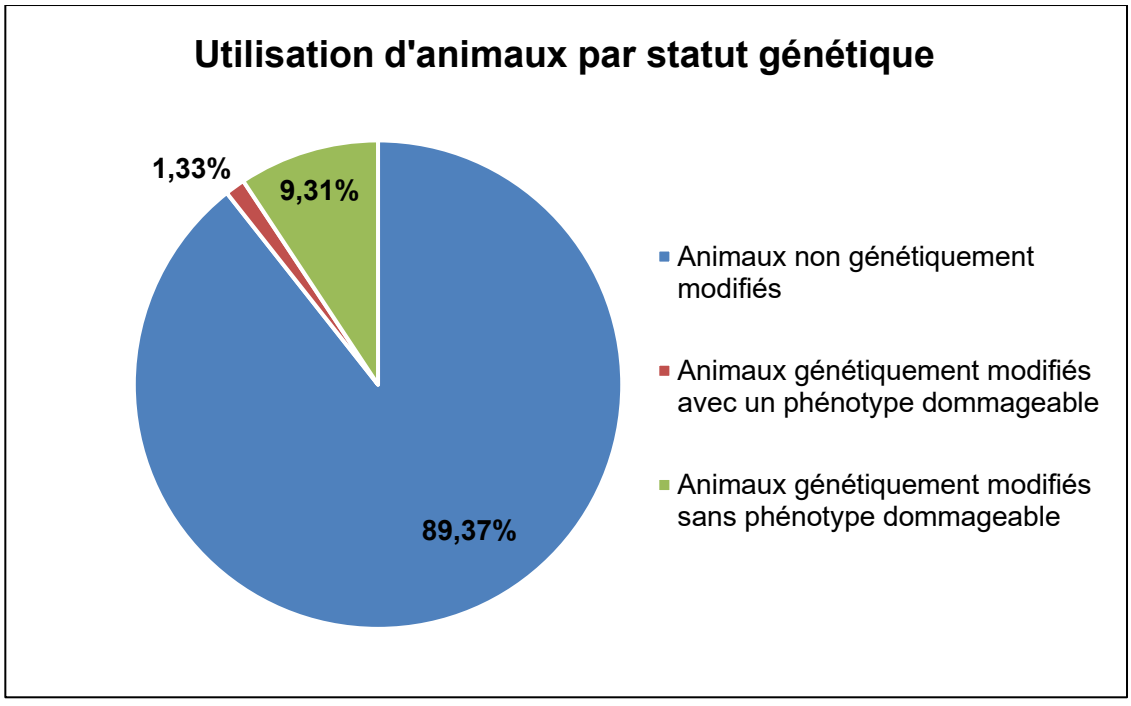
- « sans réveil » : les expériences sont menées intégralement sous anesthésie générale, au terme desquelles l'animal ne reprend pas conscience ;
- « léger » : les expériences menées induisent/sont susceptibles d'induire chez l'animal une douleur, une souffrance ou une angoisse légère de courte durée (ex : imagerie non invasive sous anesthésie) ;
- « modéré » : les expériences menées induisent/sont susceptibles d'induire chez l'animal une douleur, une souffrance ou une angoisse modérée de courte durée ou une douleur, une souffrance ou une angoisse légère de longue durée (ex : chirurgie sous anesthésie générale et analgésie appropriée associée à une douleur ou une souffrance postopératoire ou à un trouble de l'état général) ;
- « sévère » : les expériences menées induisent/sont susceptibles d'induire chez l'animal une douleur, une souffrance ou une angoisse intense ou une douleur, une souffrance ou une angoisse modérée de longue durée (ex : essai d'activité d'un vaccin caractérisé par un trouble de l'état général de l'animal, une maladie progressive mortelle, et associés à une douleur, une angoisse ou une souffrance modérée de longue durée).

La figure ci-dessous représente le degré de gravité des expériences réalisées sur les animaux en 2025. La majorité des expériences réalisées (74,26%) avaient un degré de gravité léger.



iii. Utilisation d'animaux par statut génétique

En 2025, 10,63% des animaux utilisés étaient des animaux modifiés génétiquement. La figure ci-dessous reprend le pourcentage des animaux en fonction de leur statut génétique.



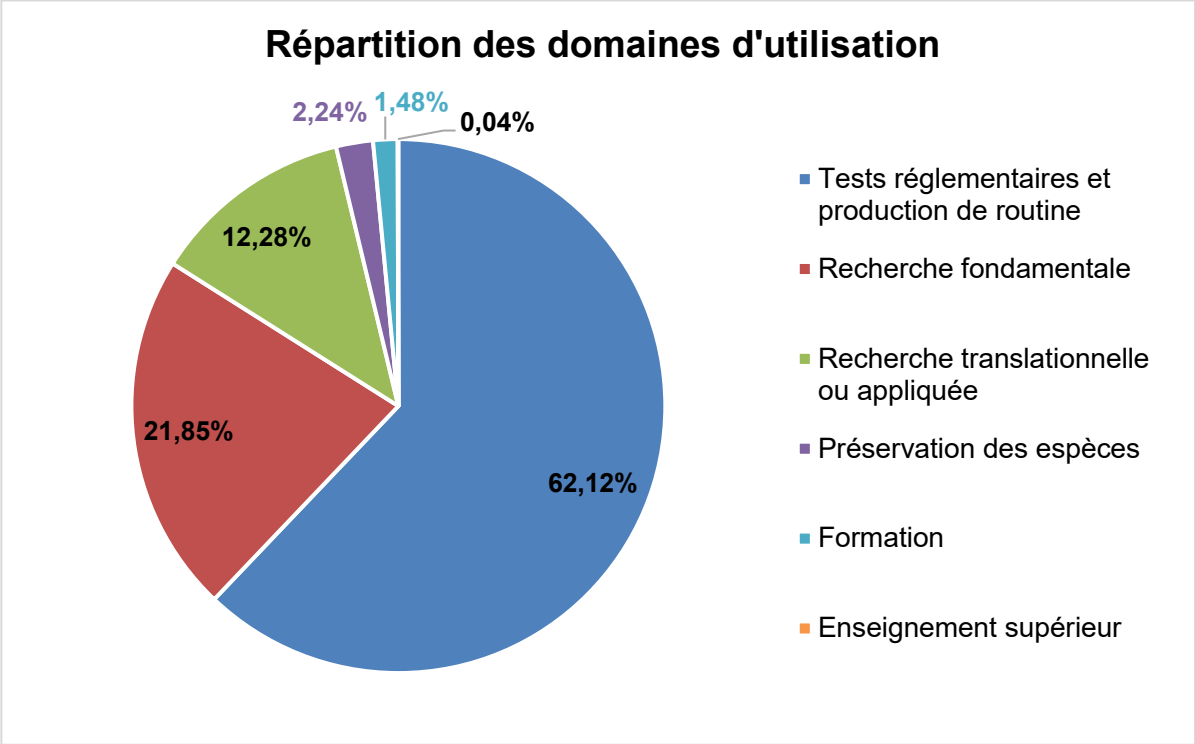
Le tableau ci-dessous montre que les espèces génétiquement modifiées le plus utilisées dans les expériences étaient les souris et les poissons zèbres.

Utilisation des animaux par espèce et par statut génétique					
Espèces	**Non GM**	**GM avec un phénotype non dommageable**	**GM avec un phénotype dommageable**	**Total**	**Pourcentage animaux GM**
Souris	40.922	9.265	1.560	51.747	20,92%
Lapins	49.537	0	0	49.537	00,00%
Cobayes	5.889	0	0	5.889	0,00%
Autres poissons	3.038	0	0	3.038	0,00%
Salmonidés (saumon, truite, omble, ombre)	1.989	0	0	1.989	0,00%
Poissons zèbres	0	1.650	0	1.650	100,00%
Rats	992	0	0	992	0,00%
Porcs	819	0	0	819	0,00%
Poules domestiques	433	0	0	433	0,00%
Bovins	249	0	0	249	0,00%
Chiens	202	0	0	202	0,00%
Ovins	59	0	0	59	0,00%
Dindes	58	0	0	58	0,00%
Autres oiseaux	40	0	0	40	0,00%
Caprins	25	3	0	28	10,71%
Grenouilles Xenopus	26	0	0	26	0,00%
Autres mammifères	21	0	0	21	0,00%
Equidés	3	0	0	3	0,00%
Total	105.049	10.940	1.560	117.549	10,63%

iv. Domaines d'utilisation

1. Généralités

Les projets dans lesquels les animaux ont été utilisés en 2025 relèvent principalement, comme en 2024, du domaine des tests réglementaires et production de routine (62,12%), de la recherche fondamentale (21,85%) et de la recherche translationnelle ou appliquée (12,28%). Une faible proportion d'animaux a été utilisée dans les domaines de la formation, de la préservation des espèces et de l'enseignement supérieur. Par rapport à l'année précédente, on constate une augmentation de 5,82% des expériences réalisées dans le domaine des tests réglementaires et production de routine (56,30% en 2024) et une diminution de 3,29% des expériences menées dans la recherche translationnelle ou appliquée (15,57% en 2024).



Le tableau ci-dessous montre la répartition des animaux utilisés pour la première fois et réutilisés par domaine et par espèce.

Espèces animales	Recherche fondamentale	Recherche translationnelle ou appliquée	Tests réglementaires et production de routine	Formation	Préservation des espèces	Enseignement supérieur
Souris	22.640	9.790	17.173	1.457	641	46
Rats	204	1.375	95	84	0	3
Cobayes	0	13	5.679	197	0	0
Lapins	2	57	49.478	0	0	0
Chiens	169	33	0	0	0	0
Équidés	0	3	0	0	0	0
Porcs	4	805	10	0	0	0
Caprins	0	3	25	0	0	0
Ovins	6	44	9	0	0	0
Bovins	0	120	129	0	0	0
Autres mammifères	0	0	21	0	0	0
Poules domestiques	0	81	352	0	0	0
Autres oiseaux	40	0	0	0	0	0
Grenouilles Xenopus	26	0	0	0	0	0
Poissons zèbres	1.574	76	0	0	0	0
Salmonidés (saumon, truite, omble, ombre)	0	0	0	0	1.989	0
Dindes	0	10	48	0	0	0
Autres poissons	1.015	2.023	0	0	0	0
Total	25.680	14.433	73.019	1.738	2.630	49

La catégorie « autres mammifères » comprend 21 lamas (Lama glama) utilisés pour des tests règlementaires et la production de routine. Les 40 « autres oiseaux » utilisés en recherche fondamentale appartiennent à l'espèce Serinus canaria. Dans la catégorie « autres poissons », se trouvent, par ordre d'importance, les espèces suivantes :

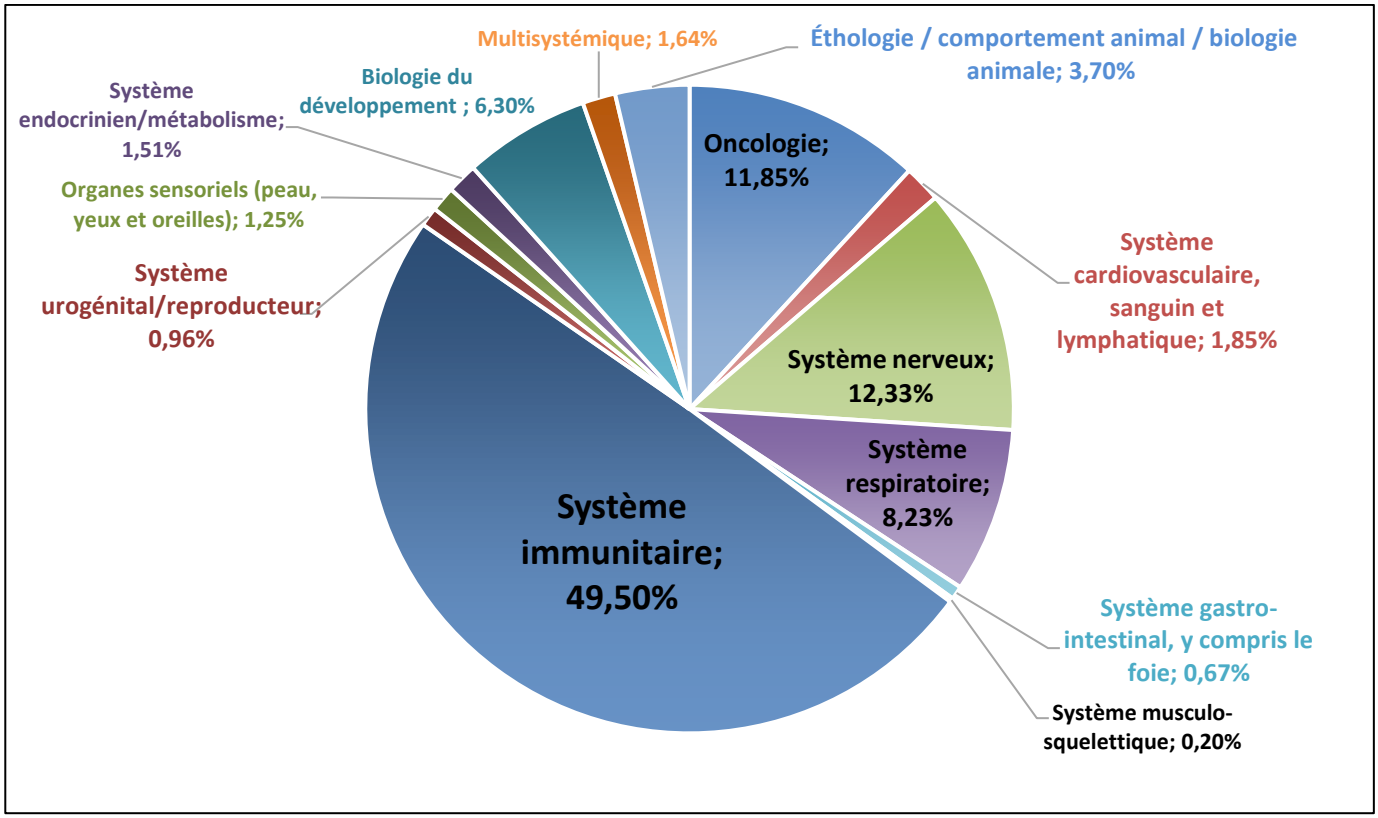
- Cyprinus carpio (49,11%) ;
- Nothobranchius furzeri (22,09%) ;
- Kryptolebias marmoratus (17,97%) ;
- Oreochromis niloticus (7,90%) ;
- Neogobius melanostomus (1,05%) ;
- Gobius paganellus (0,59%) ;
- Periophtalmus argentilineatus (0,56%) ;
- Amatitlania nigrofasciata (0,49%) ;
- Periophtalmus barbarus (0,10%) ;
- Cryptocentrus cinctus (0,07%) ;
- Cryptocentrus leptocephalus (0,03%) ;
- Boleophtalmus boddarti (0,03%).

2. Recherche fondamentale

L'analyse des données rapportées en 2025 dans le domaine de la recherche fondamentale révèle que la majorité des animaux ont été utilisés pour des études relatives au système immunitaire (49,50%), au système nerveux (12,33%), à l'oncologie (11,85%) et au système respiratoire (8,23%).

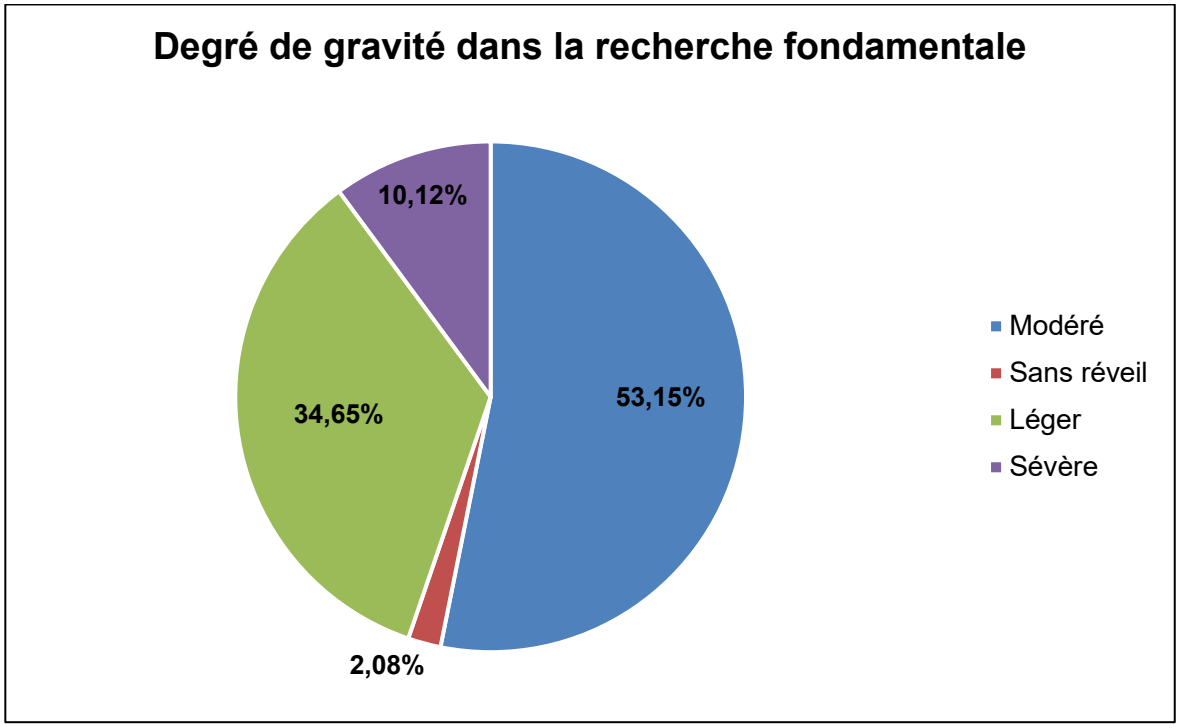
Par rapport à 2024, les principales tendances observées en 2025, sont une importante diminution (- 3.338) des études dans le domaine de l'oncologie et une augmentation significative des procédures menées dans le domaine du système respiratoire (+ 1.193).

Utilisations liées à la recherche fondamentale



La plupart des procédures réalisées dans le domaine de la recherche fondamentale avaient un degré de gravité léger (34,65%) et modéré (53,15%). La figure ci-dessous représente la répartition des différents degrés de gravité des expériences menées dans le domaine de la recherche fondamentale.

Par rapport à 2024, le pourcentage des procédures de degré de gravité sévère a diminué en 2025 (19,21% en 2024) au profit des procédures de degré de gravité modéré (43,90% en 2024). Par rapport au degré de gravité général des procédures, celles menées dans la recherche fondamentale présentent généralement un pourcentage plus élevé de degrés de gravité sévère et modéré.

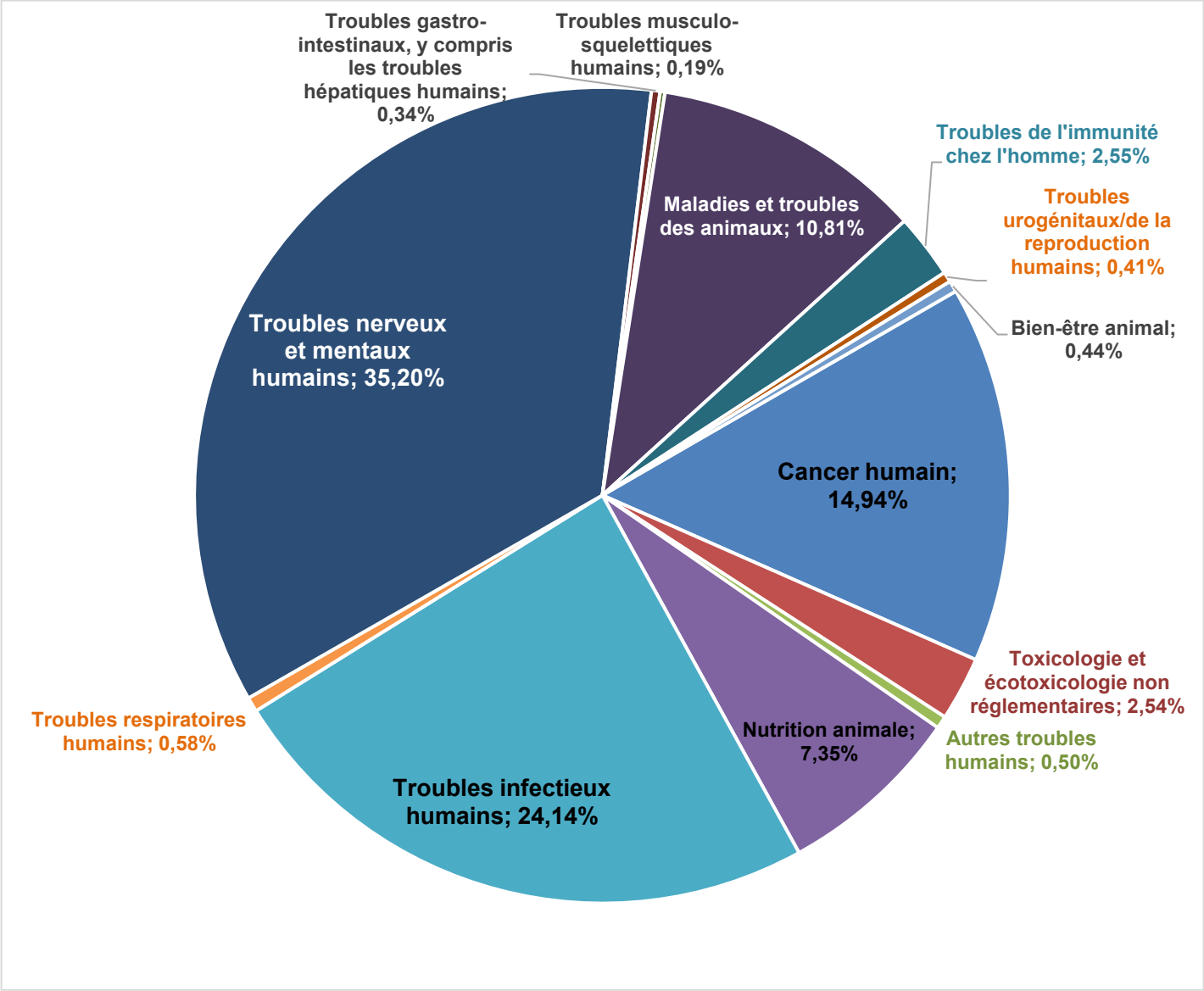


3. Recherche translationnelle et appliquée

L'analyse des données rapportées en 2025 dans le domaine de la recherche translationnelle ou appliquée révèle que la majorité des procédures ont été menées dans les domaines liés aux troubles nerveux et mentaux humains (35,20%), aux troubles infectieux humains (24,14%) et au cancer humain (14,94%).

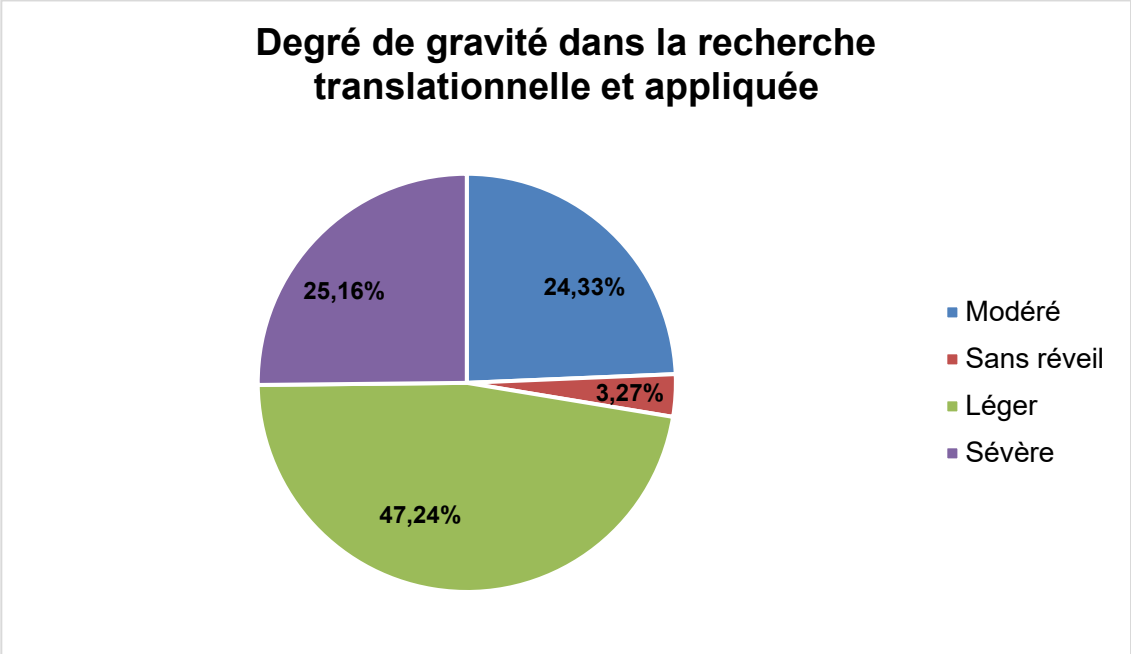
Par rapport à 2024, on observe une augmentation du pourcentage des procédures menées dans le domaine des troubles nerveux et mentaux humains (+ 10,47%), le domaine du cancer humain (+ 6,94%) et le domaine des troubles infectieux humains (+ 3,85%). En contrepartie, une diminution du pourcentage des procédures réalisées dans le domaine de la toxicologie et l'écotoxicologie non réglementaire (- 17,86%) est observée en 2025 par rapport à 2024.

Utilisations liées à la recherche translationnelle et appliquée



La majorité des expériences (71,57%) menées dans le domaine de la recherche translationnelle et appliquée étaient de degré léger ou modéré. La figure ci-dessous représente la répartition des différents degrés de gravité des expériences menées dans le domaine de la recherche translationnelle et appliquée.

Par rapport à 2024, le pourcentage des procédures de degré de gravité modéré a diminué en 2025 (38,73% en 2024) au profit des procédures de degré de gravité léger (38,91% en 2024). Comme dans la recherche fondamentale, les procédures réalisées dans le domaine de la recherche translationnelle et appliquée présentent en général un pourcentage plus élevé de degrés de gravité sévère et modéré.



4. *Tests règlementaires et production de routine*

a. *Production de routine*

En 2025, la même tendance est observée qu'en 2024. La production d'anticorps monoclonaux et polyclonaux (excluant la méthode de l'ascite) représentait 91,69% des tests de production de routine et les produits sanguins représentaient 8,31% de cette catégorie. Les lapins étaient l'espèce principale utilisée pour ces tests (98,57%).

En 2025, 99,89% des tests de production de routine étaient de degré de gravité léger.

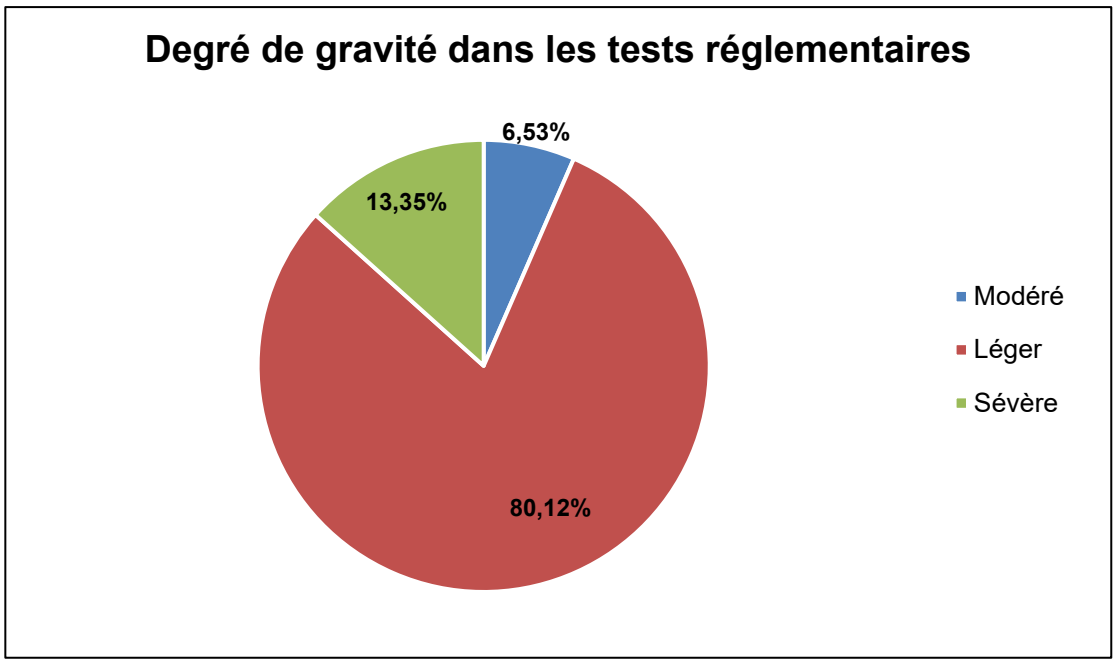
b. *Tests réglementaires*

En 2025, les tests de contrôle de la qualité représentaient 98,22% des tests réglementaires et consistaient en des tests d'activité des lots (88,74%) et des tests de sécurité des lots (11,27%). Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différents tests règlementaires réalisés au cours de l'année 2025 sur les animaux.

Tests réglementaires	Nombre
1. Contrôle de la qualité	**22.699**
Tests de sécurité des lots	2.558
Tests d'activité des lots	20.141
2. Essais de toxicité et autres essais d'innocuité, y compris la pharmacologie	**412**
Cinétique (pharmacocinétique, toxicocinétique, déplétion des résidus)	412

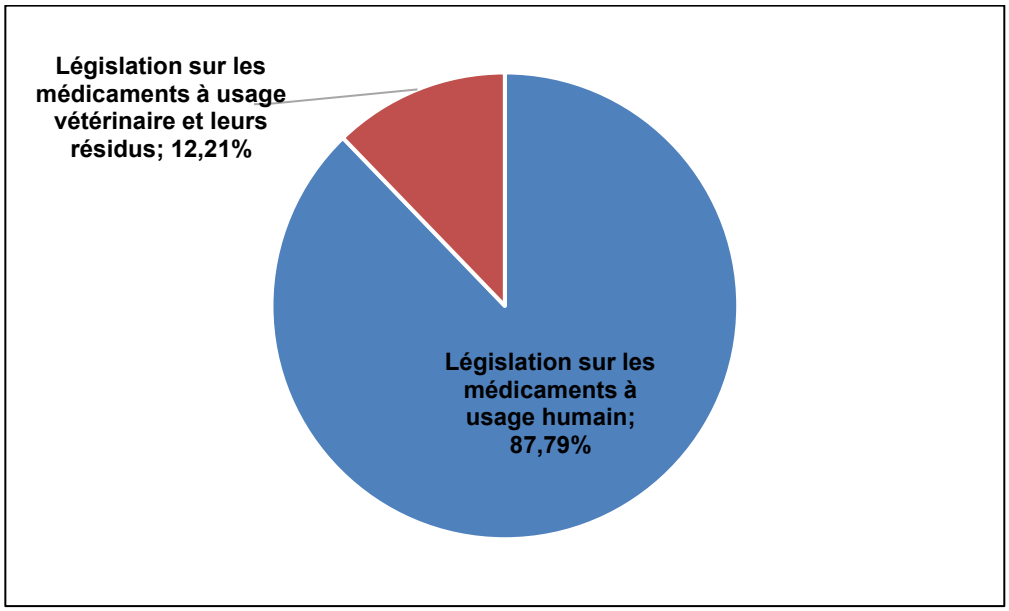
En 2025 aucun test n'a été rapporté dans la catégorie « autres essais de toxicité ou d'innocuité ». Toutes les procédures reprises dans la catégorie « essais de toxicité et autres essais d'innocuité, y compris la pharmacologie » sont des tests de cinétique.

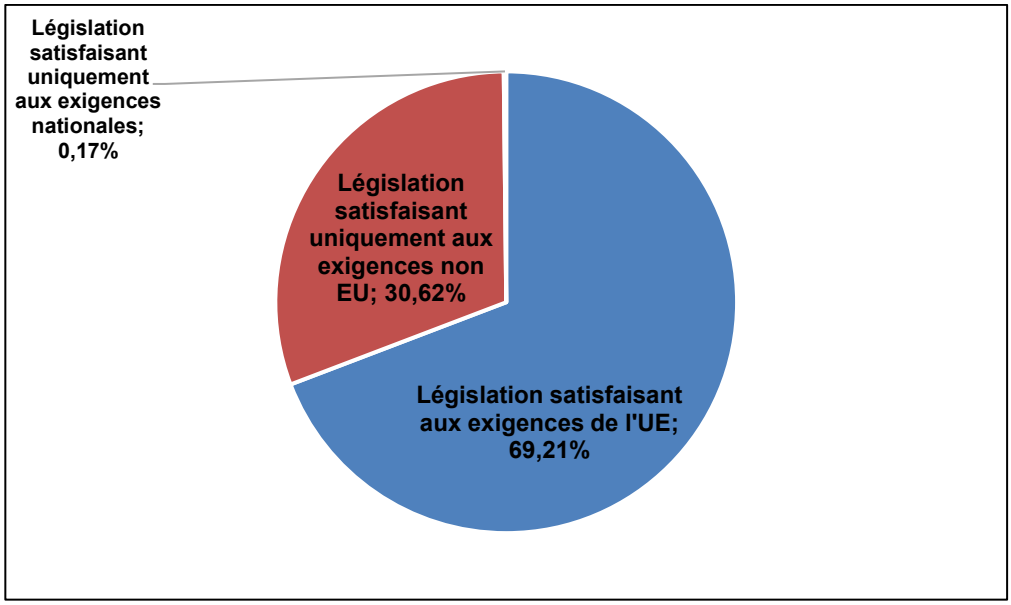
La majorité des expériences (80,12%) menées sur animaux pour satisfaire à des tests réglementaires avaient un degré de gravité léger. La figure ci-dessous représente la répartition des différents degrés de gravité des expériences menées dans le domaine des tests réglementaires.



Les deux figures ci-dessous représentent la répartition des tests règlementaires par type de législation et exigence réglementaire. En 2025, comme les deux années précédentes, presque 90% des tests ont été menés pour satisfaire à des législations sur les médicaments à usage humain. Environ 70% des procédures menées sur les animaux ont été réalisées pour répondre à des exigences légales européennes.

Type de législation (haut) et exigence réglementaire (bas) dans les tests réglementaires





c. Section 3 : Utilisation d'animaux pour la création et le maintien d'animaux génétiquement modifiés

Cette section reprend le nombre d'animaux utilisés pour créer de nouvelles lignées ou entretenir des lignées existantes. Ces animaux n'ont pas été utilisés directement dans des procédures et ne sont donc pas inclus dans la section 2. Tous les animaux utilisés pour la création d'une lignée génétiquement modifiée, qu'il s'agisse d'animaux présentant un phénotype dommageable ou non dommageable, doivent être rapportés dans les statistiques annuelles et une autorisation de projet est requise. Une lignée est déterminée comme établie

jusqu'à la génération F2. Les animaux utilisés pour le maintien d'une lignée génétiquement modifiée doivent être rapportés dans les statistiques annuelles lorsque les animaux présentent un phénotype dommageable et/ou lorsque le génotypage a été réalisé par une méthode invasive.

i. Utilisation d'animaux pour la création d'une nouvelle lignée

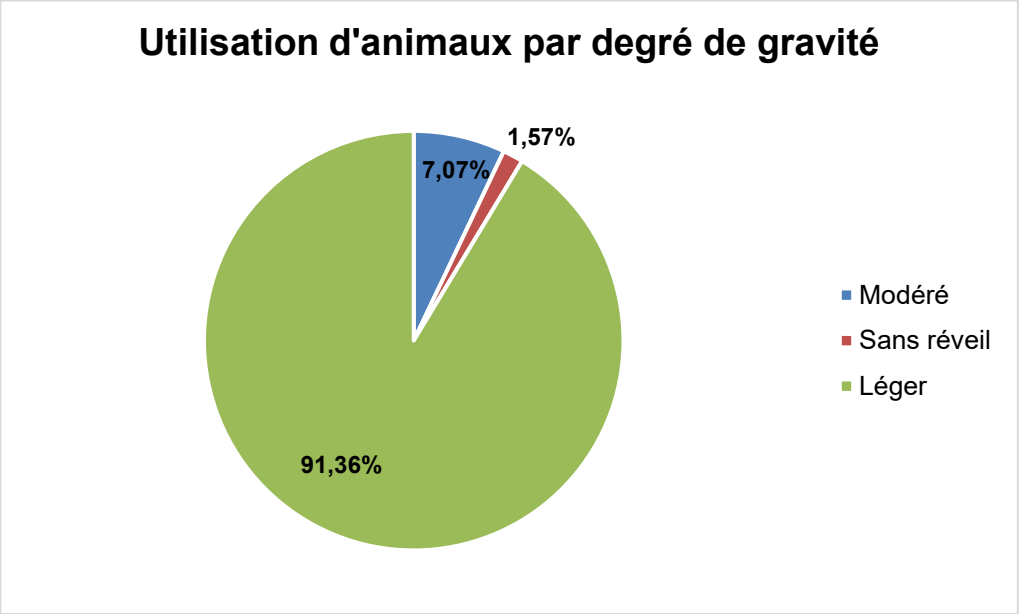
Le nombre d'animaux utilisés pour la première fois et le nombre d'animaux réutilisés pour créer une nouvelle lignée sont identiques puisqu'il n'y a pas eu d'animaux réutilisés en 2025 pour la création d'animaux génétiquement modifiés. En 2025, 4.258 animaux ont été utilisés pour créer une nouvelle lignée génétiquement modifiée, soit 403 de plus qu'en 2023 (3.855). Ce nombre reste néanmoins dans la moyenne des huit dernières années (4.240). Le tableau ci-dessous détaille les espèces utilisées.

Utilisation d'animaux par espèce pour la création de nouvelles lignées génétiquement modifiées

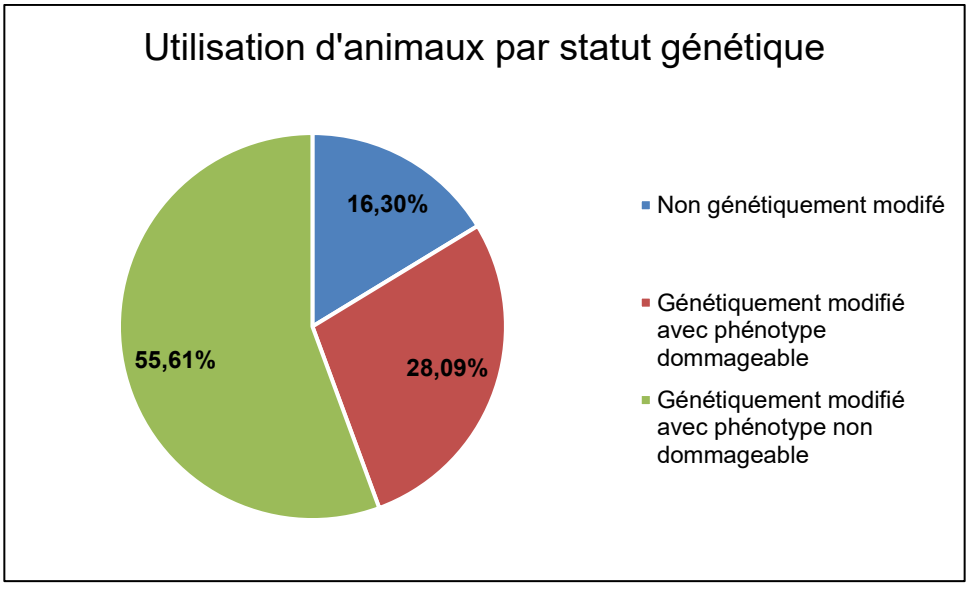
Espèce	Nombre	Pourcentage
Souris	282	6,62%
Poissons zèbres	3.839	90,16%
Caprins	21	0,49%
Lapins	116	2,73%
Total	4.258	100,00%

Par rapport à 2024, on observe, en 2025, une diminution importante du nombre de souris (- 1.066) et une forte augmentation du nombre de poissons zèbres (+ 1.407) utilisés pour la création d'une nouvelle lignée.

La figure ci-dessous indique que la majorité (91,36%) des animaux utilisés pour la création d'une lignée génétiquement modifiée a subi des expériences de gravité légère. Par rapport à 2024, aucun animal n'a subi de procédures de degré de gravité sévère.

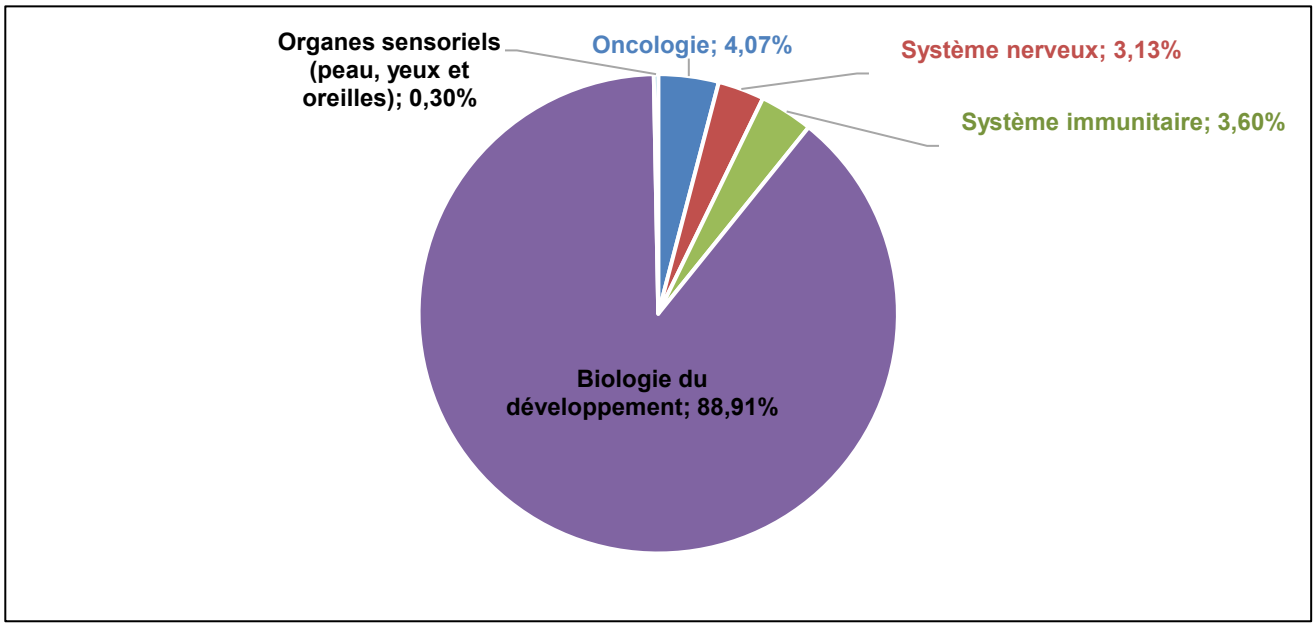


Les expériences menées pour créer une nouvelle lignée d'animaux génétiquement modifiés ne permettent pas toujours d'obtenir directement un animal génétiquement modifié ; c'est pourquoi, des animaux non génétiquement modifiés sont rapportés dans cette section 3 relative à la création de lignée génétiquement modifiée. La figure ci-dessous montre qu'en 2025, 16,30% des animaux utilisés étaient non génétiquement modifiés, des chiffres comparables à 2024.



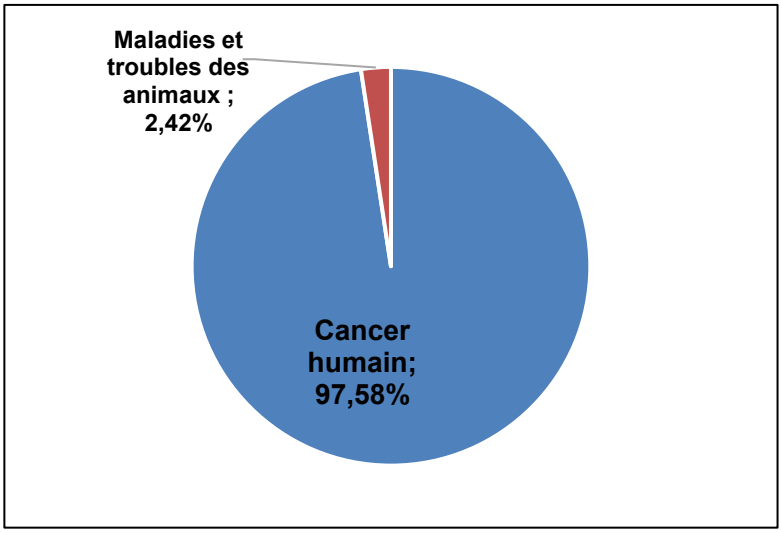
La recherche fondamentale reste le domaine majeur renseigné pour la création d'animaux génétiquement modifiés (3.389 sur 4.258) en 2025, suivi par la recherche translationnelle et appliquée (869 sur 4.258). Par rapport à 2024, on observe, en 2025, une augmentation des procédures menées dans le domaine de la biologie du développement (+ 19,49%) et une diminution des procédures réalisées dans le domaine de l'oncologie (- 15,12%).

Utilisations liées à la recherche fondamentale pour la création d'animaux génétiquement modifiés



Pour la recherche translationnelle et appliquée, la figure ci-dessous montre qu'en 2025, la quasi-totalité des animaux utilisés pour la création de nouvelles lignées l'ont été dans le cadre de recherches sur le cancer humain (97,58%), soit une augmentation de 10,74% par rapport à 2024.

Utilisations liées à la recherche translationnelle et appliquée pour la création d'animaux génétiquement modifiés



ii. Utilisation d'animaux pour le maintien d'une lignée

En 2025, 74 souris ont été utilisées pour le maintien d'une lignée génétiquement modifiée, soit 24 de plus qu'en 2024. Toutes les procédures menées présentaient un degré de gravité léger. Enfin, toutes les souris utilisées pour maintenir une lignée, étaient génétiquement modifiées avec un phénotype dommageable comme c'était le cas en 2024.

IV. Conclusion

En 2025, l'utilisation d'animaux dans les expériences en Wallonie est demeurée globalement stable par rapport à 2024, avec 117.422 animaux utilisés pour la première fois et 117.549 utilisations recensées. Cette stabilité s'inscrit dans la tendance observée ces dernières années, après la diminution marquée enregistrée entre 2023 et 2024. Les lapins et les souris restent les espèces les plus utilisées, représentant à elles seules plus de 86 % des animaux utilisés dans les procédures. Aucun primate non humain, chat, furet ou céphalopode n'a été utilisé en Wallonie en 2025.

Les données montrent également que la grande majorité des procédures réalisées présentent un degré de gravité léger, tandis que les procédures sévères demeurent limitées. Par ailleurs, seuls 10 % des animaux utilisés étaient génétiquement modifiés et la réutilisation d'animaux a concerné une part très faible des utilisations rapportées.

Les tests réglementaires et la production de routine constituent toujours le principal domaine d'utilisation des animaux, devant la recherche fondamentale et la recherche translationnelle ou appliquée. Dans le même temps, les statistiques relatives à la création et au maintien de lignées génétiquement modifiées témoignent de l'importance croissante de certains modèles expérimentaux, en particulier chez le poisson zèbre.

Les statistiques présentées dans ce rapport mettent en évidence les principales caractéristiques de l'utilisation des animaux à des fins scientifiques en Wallonie en 2025, tant en ce qui concerne les espèces utilisées, les domaines de recherche et d'activité concernés, que les degrés de gravité des procédures réalisées. Elles permettent d'assurer le suivi annuel de ces utilisations et d'en apprécier l'évolution au fil du temps.